**PLAN STRATÉGIQUE**

UNEP/CMS/COP13/Doc.14.1

*(Préparé par le Comité plénier)*

PROJET DE DÉCISIONS

***Adressé au Secrétariat***

13.AA Le Secrétariat, sous réserve de la disponibilité des ressources, est invité à :

1. poursuivre l’élaboration des indicateurs identifiés dans le Plan stratégique qui ne sont pas encore opérationnels, notamment les indicateurs composites recommandés pour évaluer les progrès vers les objectifs 6 et 7 ;
2. identifier les lacunes dans les données qui entravent l’évaluation des progrès par rapport aux indicateurs et à aider à combler ces lacunes ;
3. identifier les études de cas appropriées et les études d’évaluation unique pertinentes pour les indicateurs du Plan stratégique qui devraient être basés sur ces études et soutenir leur mise en œuvre ;
4. entreprendre une évaluation complète de la mise en œuvre du Plan stratégique pour les espèces migratrices 2015-2023 en temps voulu pour examen par le Comité permanent des options possible de suivi de ce Plan stratégique lesquelles seront soumises à la COP14;
5. informer le Comité permanent lors de ses réunions intersessions sur les progrès de la mise en œuvre de la présente Décision.

***Adressé aux Parties, organisations intergouvernementales et non gouvernementales***

13.BB Les Parties, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales sont encouragées à fournir un soutien financier et technique à l’évaluation de la mise en œuvre du Plan stratégique pour les espèces migratrices 2015-2023, notamment en ce qui concerne les activités prévues dans la décision 13.AA a-c.

***Adressé au Comité permanent***

13.CC Le Comité permanent est invité à :

1. examiner les rapports sur l’état d’avancement de la mise en œuvre de la présente Décision soumis par le Secrétariat;
2. fournir des orientations au Secrétariat, le cas échéant.